





Bordereau de signature

ARR2017_0217



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	23/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-23)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2017_ 0217

ARRETÉ

OBJET: ARRETE AUTORISANT LE CLUB ROLLERS DE L'ASSOCIATION FAMILLES REUNIES DE LA FERME DU BUISSON A ORGANISER, DANS LE CADRE DU TELETHON, UNE BALADE A ROLLERS, VELO OU TROTTINETTE SUR LA VILLE DE NOISIEL, LE DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017 DE 10 HEURES A 12 HEURES.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code du sport en ses articles R.331-6 à R.331-17-2,

CONSIDÉRANT que le club Rollers de l'association Familles Réunies de la Ferme du Buisson, soutenu par le service des sports de la ville de Noisiel a décidé d'organiser, dans le cadre du Téléthon, une balade en rollers, vélo ou trottinette dans la ville de Noisiel le dimanche 10 décembre 2017, de 10 heures à 12 heures,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité et sécurité publiques),

CONSIDERANT que le parcours proposé est situé sur le domaine public et sur le territoire de la commune de Noisiel,

ARRETE

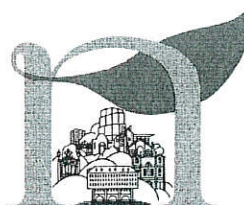
ARTICLE 1 : le club rollers de l'association Familles Réunies de la Ferme du Buisson est autorisée à organiser, dans le cadre du Téléthon, une balade à rollers, vélo ou trottinette le dimanche 10 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures.

ARTICLE 2 : Les participants sont autorisés à emprunter le parcours suivant :

- Cours du Buisson, promenade de la Chocolaterie, Grande Allée du 12 février 1934, boulevard Salvador Allendé, allée Jean-Paul Sartre, Allée des Bois,

ARTICLE 3 : Les organisateurs appliqueront les prescriptions suivantes :

- nettoyer et remettre en état les lieux,
- respecter la tranquillité publique,
- prendre les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes (participants et tiers),



VILLE DE NOISIEL

0217

Suite de l'arrêté N°2017_

Autorisant le club rollers de l'association Familles Réunies de la Ferme du Buisson à organiser, dans le cadre du Téléthon, une balade à rollers, vélo ou trottinette, le dimanche 10 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures.

- détenir le présent arrêté sur le site de la manifestation et pendant tout son déroulement.

ARTICLE 4 : La commune ne sera pas tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait des participants à cette manifestation.

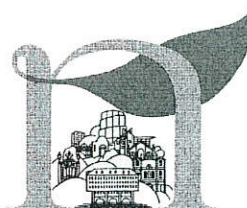
ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Monsieur le Maire-adjoint délégué aux travaux, aux espaces verts, aux nouvelles technologies et à l'administration électronique,
- Monsieur le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, aux transports, à l'environnement et aux activités commerciales,
- Monsieur le Conseiller Délégué aux activités sportives,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Noisiel,
- Le Service des Sports,
- Les agents de la Police Municipale,
- Les services Techniques,
- Le service Urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2017_ 0217

Autorisant le club rollers de l'association Familles Réunies de la Ferme du Buisson à organiser, dans le cadre du Téléthon, une balade à rollers, vélo ou trottinette, le dimanche 10 décembre 2017 de 10 heures à 12 heures.

Fait à Noisiel, le 17 NOV 2017



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	23 NOV. 2017
Affiché le	23 NOV. 2017
Notifié le	24 NOV. 2017
Publié le	23 NOV. 2017

